



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.4

Numéro de la demande : 2018-4160
Demande : Modification à l'étiquette du produit – méthode d'application
Produit : Navius Flex
Numéro d'homologation : 30922
Principes actifs (p.a.) : Aminocyclopyrachlore et metsulfuron-méthyl
Numéro de document de l'ARLA : 3038273

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette du produit Navius Flex en vue d'y insérer le mode d'emploi pour la pulvérisation foliaire généralisée à bas volume afin de lutter contre les mauvaises herbes à feuilles larges dans les parcours naturels et les aires non cultivées.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique n'est requise pour la présente demande.

L'utilisation du Navius Flex sur les mauvaises herbes à feuilles larges à un volume de pulvérisation moindre a été évaluée et ne devrait pas entraîner de risque inacceptable d'exposition professionnelle ou occasionnelle à l'aminocyclopyrachlore ou au metsulfuron-méthyl. Il ne devrait pas y avoir de risque préoccupant pour la santé si les travailleurs suivent le mode d'emploi de l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle indiqué sur l'étiquette.

Aucune nouvelle donnée sur la chimie des résidus pour l'aminocyclopyrachlore ou le metsulfuron-méthyle n'a été fournie ou n'est requise pour appuyer la modification de la section de l'étiquette portant sur le volume de pulvérisation du Navius Flex homologué, puisque cette modification ne vise pas les paramètres concernant les exigences relatives à la chimie des résidus dans ou sur les aliments, y compris les doses d'application, l'utilisation d'adjuvant, et les restrictions quant aux pâturages, à la gestion du fumier et à la gestion du foin.

Évaluation environnementale

L'exposition des organismes non visés au Navius Flex demeure inchangée, en dépit de la baisse du volume de pulvérisation d'eau pour la pulvérisation foliaire généralisée à bas volume. Par conséquent, il ne devrait pas y avoir d'autres risques pour l'environnement.

Évaluation de la valeur

L'ajout d'un volume de pulvérisation minimal de 200 L/ha à l'étiquette du Navius Flex pour lutter contre les mauvaises herbes à feuilles larges est appuyé par la justification scientifique présentée par le titulaire.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a procédé à une évaluation des informations fournies et les a jugées suffisantes pour approuver la modification du mode d'emploi relatif au volume de pulvérisation généralisée.

Références

N° de l'ARLA	Référence
2572744	AHETF, 2015. Agricultural Handler Exposure Scenario Monograph: Open Pour Mixing and Loading Dry Flowable Formulations. Report Number AHE1001-1. March 31, 2015.
2914696	2018, Navius Herbicide Revision of Spray Volume for Low Volume Foliar Broadcast Application. DACO 10.1, 10.2.3.1, 10.2.3.3(B), 10.3.1, 10.3.2(A)

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2019

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.